

COMMUNIQUÉ

de presse



Ouverture à la concurrence des bus RATP : la CGT-RATP appelle à un moratoire !

En prenant connaissance de la liste des entreprises pressenties pour l'attribution des concessions 48 et 49 (Paris intra-muros), Île-de-France Mobilités (IDFM) parachève le démantèlement du réseau intégré de bus de la RATP, divisé en 12 lots et livré à la concurrence. Malgré les alertes répétées de la CGT-RATP, les pouvoirs publics persistent dans une logique d'allotissement et de privatisation aux risques majeurs pour les usagers-ères, les travailleur-e-s et la sécurité du réseau.

Trop d'incertitudes persistantes

La CGT-RATP rappelle que cette ouverture à la concurrence, menée sans transparence des marchés en appel d'offre, soulève des questions critiques restées sans réponse :

- Transférabilité et garantie des droits des salarié-e-s concerné-e-s : quelles protections garanties face aux changements d'employeur ?
- Sécurité du réseau : comment assurer une coordination efficace entre 12 opérateurs privés (s'ajoutant aux 39 du réseau OPTILE) sur un territoire aussi dense que l'Île de France ?
- Dumping social : les éléments révélés par la presse sur les réponses au cahier des charges (notamment pour le lot remporté par l'entreprise milanaise ATM) confirment nos craintes d'une course au moins-disant social pour maximiser les profits.

Nos recours ignorés, un conflit social est en cours ...

La CGT-RATP a saisi le 2 mai 2025 l'Autorité de la concurrence et le Préfet de région pour exiger des éclaircissements sur les conditions d'attribution des lots. Ces démarches, comme nos précédentes alertes, sont restées lettre morte. Pendant ce temps, un conflit social éclate déjà sur le lot DSP 39, attribué à Kéolis, en raison de revendications sociales et d'organisation du travail.

IDFM ne peut feindre l'ignorance : son modèle concurrentiel génère inévitablement des tensions, en faisant des salarié-e-s des variables d'ajustement pour garantir la rentabilité des opérateurs privés.

Urgence : un moratoire pour préserver l'intérêt général

Face à cette dérive libérale, la CGT-RATP réitère son appel solennel à IDFM et aux pouvoirs publics :

- Suspendre immédiatement la mise en concurrence du réseau historique de la RATP.
- Garantir la pérennité des droits des agent-e-s et la qualité du service public. Mettre en place un statut unique des salariés du transport de voyageurs garantissant un socle social de haut niveau attaché au/à la salarié-e.
- Engager un débat démocratique sur l'avenir des transports franciliens, hors logiques de profit.

Pour le respect des usagers-ères et des salarié-e-s, cette décision responsable est une nécessité – et une urgence !

Paris, le 1^{er} octobre 2025



communication@cgt-ratp.fr



01 44 78 53 61



www.cgt-ratp.fr



85 rue charlot
75003 Paris